

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 11

Votants 15

Absents 4

Pouvoirs 4

L'an deux mil vingt-six et le vingt et trois septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. PARDO, , C.GRABIT, F.MALARD , C.CHEVRY, , C.TIVEDDU, J-F. BONIN, J-L. BOUTON, S.BRUN ; V.AUZIAS, F.CIFFOTTI

G.PLACET ; D.TRIANTAFYLLIDIS ; S.CHEVROLAT ; M.LUTTENSCHLAGER

Date de convocation : 16/09/2026

Secrétaire de séance : Christiane TIVEDDU

G.PLACET donne pouvoir à C.PARDO ; D.TRIANTAFYLLIDIS donne pouvoir à J-L. BOUTON ; S.CHEVROLAT donne pouvoir à S.CHEVRY ; M.LUTTENSCHLAGER donne pouvoir à G.ALLAIN

DÉTERMINATION DE LA DÉNOMINATION EXACTE DU BUDGET

ANNEXE « EAU »

Délibération N° 48/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants relatifs à la présentation et au vote des budgets,

Vu les instructions budgétaires et comptables applicables aux Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) de l'Eau et l'Assainissement,

Considérant la nécessité de préciser la dénomination officielle du budget annexe de la commune afin d'assurer la cohérence des documents comptables et administratifs,

Le Conseil Municipal
Oui l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter la dénomination officielle suivante :
« BUDGET ANNEXE – EAU ET ASSAINISSEMENT »,
- **DIT** que cette dénomination sera utilisée dans l'ensemble des documents budgétaires, comptables et administratifs relatifs au service,

- **AUTORISE** le Maire à procéder à toutes démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Le Maire,
Gaël ALLAIN



Par délégation
du Maire
C. PAROS
Adjoint au
Maire